

SEANCE DU JEUDI 06 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le trente et un août deux mil dix-huit.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants 14 Pour : 14

Étaient présents 12 : MM. MARTIAL Claude, Mmes BERNARD Anne, GALIDIE Lucette, Mrs. PITON Alain, GERVAIS Alain, GUIGNARD Didier, LABORDE Dominique, LEROUX Bruno, MAISTRE Raphaël, Mmes BROSSARD Valérie, HUTHER Lyslaine, et PEREIRA Maria

Absente excusée 3 : M. MENERET Olivier qui a donné pouvoir à Mme PEREIRA Maria, Mme PELLETAN Karen qui a donné pouvoir à Mme BERNARD Anne et Mme GENDREAU Marie-Hélène

Secrétaire de séance : Mme BERNARD Anne a été élue à l'unanimité.

I. TRAVAUX

1) Ecole

Les travaux des façades se sont très bien déroulés et ont été réalisés dans les temps.

Jorge Ramos a repeint la murette de l'école, ce qui complète bien les travaux effectués.

2) Salle Jean Moulin

La réfection de certaines lames de parquet a été réalisée.

3) Ménage dans l'église.

Suite à la demande de plusieurs personnes ayant eu besoin de l'église pour baptêmes ou enterrements, Le conseil pense qu'il est souhaitable que la femme de ménage intervienne en priorité quand des événements sont annoncés.

4) Voirie

- Devant l'école, le chantier est presque terminé. Il reste à poser les panneaux, la peinture et les potelets.
- La réfection du trottoir avenue de la libération est en cours.
- L'enrobé est terminé dans les différents villages
- Nos agents communaux ont utilisé la balayeuse prêtée par la commune de Saint-Simon de Bordes pour nettoyer les chemins où le syndicat de la voirie doit étendre du point à temps automatique.

5) Toiture du château

Les travaux, très bien faits, ont été finis fin juillet.

La commune touchera 22 454,05 euros du Conseil départemental dans le cadre de la revitalisation des centre-bourgs.

6) Parking de la salle polyvalente

La commune a obtenu 24000 euros de subvention au titre du fonds provenant des amendes de police. La réalisation de cette opération est prévue pour l'année prochaine.

7) Résidence Polignac

Réfection de peintures de revêtement de sol.

II. PERSONNEL COMMUNAL

1) Nouvel agent ATSEM

Mme Emeline ROBIN, ATSEM, remplace Mme Chantal COURCOUL. Elle assure également la surveillance de la cantine. Le mercredi matin, elle fait aussi le service dans notre centre de loisirs qui accueille environ 20 enfants.

2) Affiliation du Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seugne au Centre de gestion

Le conseil, consulté sur la question, donne son accord.

3) Médiation

Adhésion au service proposé par le Centre de Gestion.

4) Cuisinier cantine scolaire

L'arrêté acceptant sa démission au 1^{er} Septembre 2018 lui a été envoyé.

III. AFFAIRES SCOLAIRES

1) Enseignants

Pour information, une nouvelle institutrice a rejoint le corps enseignant de l'école en remplacement de Mme PLUCHON partie à la retraite : Mme Juliette BERNARD GOURRIBON.

2) Cantine

- M. Le Maire rappelle que suite à la démission du cuisinier, le conseil exceptionnel réuni le 30 août a décidé de confier les repas à Albert Restauration, jusqu'à la fin de l'année 2018. Un appel d'offres sera lancé pour 2019.

Après étude des coûts, le conseil a voté une augmentation pour les parents de 0.20€ par repas, soit un prix de 2,50€ en maternelle et 2,60€ pour les primaires. Le tarif pour les adultes est de 4,80. Une nouvelle augmentation de 0,20 € est à prévoir en janvier 2019.

Tout le monde, enfants, surveillants et parents sont satisfaits de la prestation.

3) Achats

- Le directeur souhaite un ordinateur portable, une unité centrale et un radio-CD. Il a présenté un devis de 829,98€.
- Garderie/Centre de loisirs : un réfrigérateur et un micro-ondes sont nécessaires pour les repas du mercredi.
Un réfrigérateur de la cantine sera transféré pour la garderie, et il sera acheté une armoire réfrigérée plus professionnelle pour la cantine. (1097€ HT).
Accord du conseil.

4) Effectifs

126 élèves : 46 en maternelle et 80 en primaire.

5) Centre de loisirs du mercredi

Un PEDT doit être réalisé avant le 30 octobre 2018.

IV. URBANISME

1) Chez les Roux

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi d'une demande qui nécessite une modification de notre PLU pour permettre une extension du Moulin à vent situé Chez les Roux.

Le conseil se prononce contre cette modification, afin de conserver l'identité de ce moulin.

2) Projet de constructions Route de Saint-Genis

1 projet de vente de terrains à construire appartenant à plusieurs propriétaires est en cours de négociation. Mais le chemin blanc où accèdent les parcelles est privé. Il pourrait y avoir un accord pour que la mairie l'achète afin qu'il devienne un chemin communal. Les riverains ont accepté de principe pour céder une bande de parcelle afin de créer cette voie communale d'une largeur suffisante. Le conseil donne son accord à Monsieur le Maire pour qu'il poursuive les démarches dans ce sens.

V. SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), fixe les règles relatives aux procédures de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie.

Vu le règlement départemental du DECI approuvé par arrêté préfectoral n°17-082 du 17 mars 2017.

Les articles L.2225-1 à 4 au sein du chapitre « défense extérieure contre l'incendie » :

- Définissent son objet : les communes doivent assurer en permanence l'alimentation en eau des moyens de lutte contre les incendies,
- Distinguent la défense extérieure contre l'incendie du service public de l'eau et réseaux d'eau potable,
- Eclaircissent les rapports juridiques entre la gestion de la DECI et celle des réseaux d'eau potable,
- Inscrivent cette compétence de gestion au rang des compétences communales,

Ainsi la DECI a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI). Les communes sont donc compétentes pour la création, le dimensionnement des besoins, l'aménagement, le contrôle et la gestion des points d'eau nécessaires aux interventions du SDIS.

Par ailleurs, l'article L.2213-32 du CGCT crée la police administrative spéciale de la DECI placée sous l'autorité du Maire.

La police administrative spéciale de la DECI consiste en pratique à fixer par arrêté la DECI communale ou intercommunale, à sa mise en œuvre, à arrêter le schéma communal ou intercommunal de DECI et à faire procéder aux contrôles techniques.

La collectivité compétente en matière de DECI peut faire appel à un tiers pour effectuer tout ou partie de ses missions (création des PEI, opérations de maintenance, contrôles) par le biais d'une prestation de service, conformément au code des marchés publics.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a confié à la RESE le contrôle de ses équipements par délibération du 4 Février 2016 et propose maintenant de lui demander de réaliser notre schéma communal de DECI.

Le Conseil Municipal :

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), fixant les règles relatives aux procédures de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie.

VU l'arrêté du 17 mars 2017 du Préfet de la Charente-Maritime arrêtant le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour notre Département.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

DECIDE de confier à la RESE la réalisation du schéma communal de DECI, accepte le devis de prestation de service qui s'élève à 6240 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

VI. QUESTIONS DIVERSES

1) Patrimoine communal

La mairie va devenir propriétaire d'un taillis de 70mx7m derrière la zone d'activité, car il n'y a pas de propriétaire identifié.

2) Punaises de céréales

Les secteurs de Chez Daufour et dans une moindre mesure de Chez Grimaud, sont envahis. Malgré les nombreuses démarches de Monsieur le Maire auprès de différents organismes, il semblerait qu'il n'y ait rien à faire. Elles disparaîtront avec les baisses de température et les pluies.

3) Réunion du Comité des Fêtes

Anne Bernard a assisté à la réunion du comité des fêtes.

Le bilan du concert Eurochestries est très positif.

Le comité des fêtes a travaillé à l'organisation de la journée randonnée/repas du 16 septembre, de la soirée du mois d'octobre pour fêter les 10 ans du Comité, ainsi qu'à la prévision de toutes les activités de l'année 2019.

4) Nouveau Prêtre

Mr l'Abbé STOJ est nommé curé de la paroisse de JONZAC en remplacement de l'Abbé SUREAU.

5) Tri sélectif

Le service de la CDC nous demande de l'informer en cas de débordement régulier des bacs.

6) Remerciements

Mme Francine COURBON nous remercie des marques de sympathies témoignées lors du décès de son mari.

La séance est levée à 23h15.

Sommaire

I.	<u>TRAVAUX</u>	1
1)	<u>Ecole</u>	1
2)	<u>Salle Jean Moulin</u>	1
3)	<u>Ménage dans l'église</u>	1
4)	<u>Voirie</u>	1
5)	<u>Toiture du château</u>	1
6)	<u>Parking de la salle polyvalente</u>	1
7)	<u>Résidence Polignac</u>	1
II.	<u>PERSONNEL COMMUNAL</u>	2
1)	<u>Nouvel agent ATSEM</u>	2
2)	<u>Affiliation du Syndicat mixte des ports de l'estuaire de la Seugne au Centre de gestion</u> 2	
3)	<u>Médiation</u>	2
4)	<u>Cuisinier cantine scolaire</u>	2
III.	<u>AFFAIRES SCOLAIRES</u>	2
1)	<u>Enseignants</u>	2
2)	<u>Cantine</u>	2
3)	<u>Achats</u>	2
4)	<u>Effectifs</u>	2
5)	<u>Centre de loisirs du mercredi</u>	2
IV.	<u>URBANISME</u>	2
1)	<u>Chez les Roux</u>	2
2)	<u>Projet de constructions Route de Saint-Genis</u>	3
V.	<u>SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE INCENDIE</u>	3
VI.	<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	4
1)	<u>Patrimoine communal</u>	4
2)	<u>Punaises de céréales</u>	4
3)	<u>Réunion du Comité des Fêtes</u>	4
4)	<u>Nouveau Prêtre</u>	4
5)	<u>Tri sélectif</u>	4
6)	<u>Remerciements</u>	4

MARTIAL Claude		GERVAIS Alain	
BERNARD Anne		PITON Alain	
GALIDIE Lucette		MENERET Olivier	Absent-excuseé Pouvoir à Mme PEREIRA Maria
BROSSARD Valérie		PEREIRA Maria	
LEROUX Bruno		HUTHER Lysliane	
LABORDE Dominique		PELLETAN Karen	Absente-excuseée Pouvoir à Mme BERNARD Anne
GENDREAU Marie-Hélène	Absente-excuseée	MAISTRE Raphaël	
GUIGNARD Didier			